

## Mobilité des personnels

Le financement des missions Erasmus+ se compose de l'addition des frais de voyage et des frais de séjour et s'inscrit dans le cadre des conditions suivantes.

### a) Frais de voyage

Ils sont constitués d'un forfait déterminé par la distance entre l'université d'envoi et l'institution d'accueil selon le calculateur de distance Erasmus+ de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm)

Destination	Montant forfaitaire
Moins de 100 km	0 €
De 100 à 499 km	180 €
De 500 à 1999 km	275 €
De 2000 à 2999 km	360 €
De 3000 à 3999 km	530 €
De 4000 à 7999 km	820 €
Plus de 8000 km	1100 €

### b) Frais de séjour

Ils résultent de la multiplication du nombre de jours d'activité par le forfait journalier attaché à la destination :

Destination	Montant journalier jusqu'au 14 <sup>ème</sup> jour d'activité	Montant journalier du 15 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour d'activité (70%)
Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	112 €	78,40 €
Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suisse, Turquie	98 €	68,60 €
Allemagne, Espagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, ancienne République yougoslave de Macédoine	84 €	59,80 €
Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie	70 €	49,00 €

### c) Conditions du financement

- Les jours de voyage ne sont pas comptabilisés comme des jours d'activité mais peuvent donner droit à indemnisation.